



PLUS FORTS ENSEMBLE

La Charte des droits
fondamentaux de l'Union
européenne et
la Convention européenne
des droits de l'homme

L'HISTOIRE DE DEUX EUROPES



Union européenne

- ▶ Depuis sa fondation en 1957 pour promouvoir la coopération économique, l'Union européenne s'est transformée en une communauté de valeurs partagées avec une **protection très avancée des droits de l'homme**.
- ▶ Elle compte 27 États membres.
- ▶ **La Charte des droits fondamentaux** est européenne est la **déclaration des droits de l'homme** de l'Union européenne.



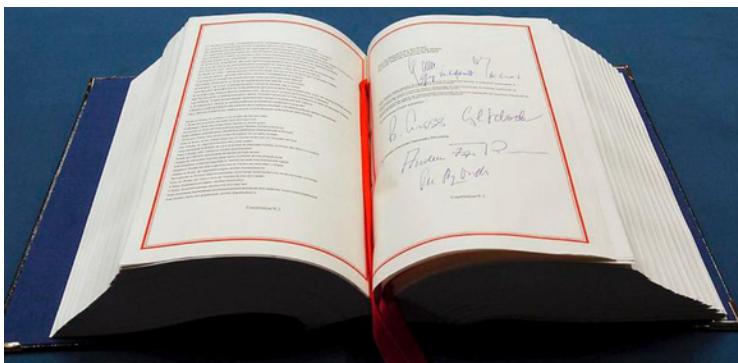
Conseil de l'Europe

- ▶ Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale, fondée en 1949, créée pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit en Europe.
- ▶ Il compte 46 États membres, y compris tous les États membres de l'Union européenne.
- ▶ **La Convention européenne des droits de l'homme** est sa **première convention et la pierre angulaire** de toutes ses activités.



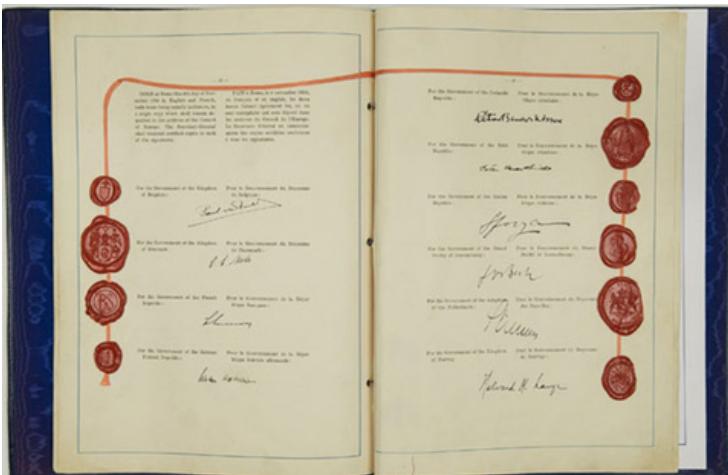
LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

- ▶ Elle est la déclaration des droits de l'homme de l'Union européenne.
- ▶ Elle contient 54 articles, qui rassemblent les droits et principes fondamentaux de chacun dans l'UE.
- ▶ Elle a été adoptée à Nice le 7 décembre 2000 par le Parlement européen, le Conseil et la Commission.
- ▶ Elle est devenue juridiquement contraignante avec le traité de Lisbonne le 1er décembre 2009.
- ▶ Elle a la même valeur juridique que les traités de l'UE et fait donc partie du droit primaire de l'UE.
- ▶ Elle s'applique toujours aux institutions, organes, bureaux et agences de l'UE et aux 27 États membres lorsqu'ils appliquent le droit de l'UE.
- ▶ Les États membres de l'UE ont la responsabilité principale de faire respecter les droits de la Charte. La Cour de justice de l'Union européenne est chargée de l'interprétation finale de ses dispositions.
- ▶ L'UE a fondé l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, en tant qu'organe indépendant, pour aider à donner vie à la Charte pour tous dans l'UE.



LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

- ▶ Elle a été signée à Rome le 4 novembre 1950 par 12 États membres du Conseil de l'Europe.
- ▶ Les 46 États membres du Conseil de l'Europe l'ont tous ratifiée.
- ▶ Elle vise à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de plus de 700 millions de personnes.
- ▶ Elle donne effet et force contraignante à certains des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- ▶ Elle établit la Cour européenne des droits de l'homme, qui est chargée de l'interprétation de la Convention.
- ▶ Conformément au principe de subsidiarité, les États membres ont la responsabilité principale de faire respecter les droits énoncés dans la Convention.
- ▶ Les individus peuvent porter plainte pour violation des droits de l'homme contre l'un des 46 États membres devant la Cour à Strasbourg après épuisement des voies de recours internes.



EXEMPLES DE DROITS PROTÉGÉS

La Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne protègent les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans divers aspects de la vie quotidienne.

INTERDICTION DE LA TORTURE



Les individus ne doivent jamais être soumis à la torture ou à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

DROIT À LA LIBERTÉ ET À LA SÛRETÉ



Les individus ont droit à la liberté et à la protection contre la détention arbitraire.

DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE



Les individus ont droit à un procès équitable devant un tribunal impartial et indépendant.

DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET FAMILIALE



Les individus ont droit au respect de leur vie privée et familiale, de leur domicile et de leur correspondance.

LIBERTÉ D' EXPRESSION



Les individus sont libres d'avoir des opinions et de donner et recevoir des informations des autres. Cela inclut la liberté de la presse.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D' ASSOCIATION



Les individus sont libres de participer à des manifestations pacifiques.

COMPARAISON DES DROITS DE L'HOMME PROTÉGÉS

CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

ART. 2 DROIT À LA VIE

ART. 3 INTERDICTION DE LA TORTURE

ART. 4 INTERDICTION DE L'ESCLAVAGE ET DU TRAVAIL FORCÉ

ART. 5 DROIT À LA LIBERTÉ ET À LA SÛRETÉ

ART. 6 DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE
ART. 13 DROIT À UN RECOURS EFFECTIF

ART. 7 PAS DE PEINE SANS LOI

ART. 8 DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET FAMILIALE

ART. 9 LIBERTÉ DE PENSÉE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION

ART. 10 LIBERTÉ D'EXPRESSION

ART. 11 LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

ART. 12 DROIT DE SE MARIER

ART. 14 INTERDICTION DE DISCRIMINATION

CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

ART. 2 DROIT À LA VIE

ART. 4 INTERDICTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS

ART. 5 INTERDICTION DE L'ESCLAVAGE ET DU TRAVAIL FORCÉ

ART. 6 DROIT À LA LIBERTÉ ET À LA SÛRETÉ

ART. 47 DROIT À UN RECOURS EFFECTIF ET À UN PROCÈS ÉQUITABLE

ART. 49 PRINCIPES DE LÉGALITÉ ET DE PROPORTIONNALITÉ DES INFRACTIONS ET DES PEINES

ART. 7 RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET FAMILIALE

ART. 10 LIBERTÉ DE PENSÉE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION

ART. 11 LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'INFORMATION

ART. 12 LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

ART. 9 DROIT DE SE MARIER ET DROIT DE FONDER UNE FAMILLE

ART. 21 NON-DISCRIMINATION

PROTÉGER LES DROITS FONDAMENTAUX DE TOUS DANS L'UNION EUROPÉENNE

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ne protège pas seulement les droits civils et politiques, elle garantit également les droits économiques, sociaux et culturels.

Les 27 États membres de l'Union européenne ont le devoir de respecter les droits, d'observer les principes et de promouvoir l'application de la Charte lorsqu'ils agissent dans le cadre du droit de l'UE.

Selon l'article 52 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, les dispositions de la Charte qui correspondent à des droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme ont le même sens et la même portée que ceux que leur confère ladite convention. Cela n'empêche pas le droit de l'UE de fournir une protection plus étendue.

L'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme a été un objectif de l'Union européenne pendant de nombreuses années.

Conformément à une obligation légale du traité de Lisbonne, les négociations sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme sont en cours.

LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME



La Cour européenne des droits de l'homme est une juridiction internationale qui traite des violations alléguées de la Convention européenne des droits de l'homme par les 46 États membres du Conseil de l'Europe.

Les individus peuvent porter plainte pour violation des droits de l'homme devant la Cour à Strasbourg une fois que tous les recours internes ont été épuisés dans l'État membre concerné.



LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE



La Cour de justice de l'Union européenne est l'institution judiciaire de l'UE qui supervise l'interprétation et l'application uniformes du droit de l'UE dans toute l'UE et ses 27 États membres, garantissant que les pays et les institutions de l'UE respectent le droit de l'UE.

Les juridictions nationales peuvent saisir la Cour de Luxembourg par le mécanisme des renvois préjudiciaux : si une juridiction nationale a des doutes sur l'interprétation du droit de l'UE, elle peut demander à la Cour de clarifier. Ce mécanisme peut être utilisé pour déterminer si une loi ou une pratique nationale est compatible avec le droit de l'UE.

La Commission peut également engager des procédures d'infraction contre les États membres devant la Cour de justice s'ils enfreignent les lois de l'UE.



INTERACTION ENTRE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE



Un dialogue judiciaire continu entre la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne, symbole de compréhension mutuelle.

Au cours des dernières années, les Cours ont développé un dialogue judiciaire, promouvant les valeurs communes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

Dans un nombre croissant de cas, les deux Cours s'appuient sur la jurisprudence de l'autre, renforçant ainsi la cohérence de la protection des droits de l'homme en Europe.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA CHARTE DE L'UE ET LA CEDH

Charterpedia (disponible uniquement en anglais)

Charterpedia est une source pratique et unique d'informations sur les droits fondamentaux que vous avez en vertu du droit de l'UE. C'est un espace en ligne pour trouver et découvrir plus d'informations sur vos droits fondamentaux.



Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le processus législatif et l'élaboration des politiques à l'échelle nationale - Orientations

Les personnes qui connaissent les grands principes du droit de l'UE sont en général capables de réciter rapidement que la Charte est toujours contraignante pour l'UE, et l'est pour les États membres uniquement « lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union ». Mais que signifie cette expression souvent citée de l'article 51 de la Charte ?



Vos droits dans l'UE

Les pages fournissent un aperçu des activités menées par la Commission européenne pour renforcer l'application de la Charte, conformément à sa stratégie politique dédiée.



La Charte des droits fondamentaux de l'UE - Utilisation et valeur ajoutée dans les États membres de l'UE

Les États membres ont le devoir explicite de promouvoir l'application de la Charte. Ces fiches pays soutiennent cet effort en donnant des exemples d'utilisation de la Charte et en mettant en lumière sa valeur ajoutée.



Découvrir un cours HELP sur la CEDH et la Charte de l'UE

Ce cours vise à aider les professionnels du droit à appliquer les normes européennes des droits de l'homme au niveau national. Il a été développé en réponse au besoin de formation sur les questions de droits fondamentaux dans le cadre de la CEDH et de la Charte de l'UE, en mettant l'accent sur l'interaction entre les deux systèmes.



Fiches thématiques

Ces fiches publiées par la Cour sont conçues pour aider à accroître la sensibilisation aux arrêts de la Cour parmi les autorités nationales, les journalistes et le grand public dans les États membres du Conseil de l'Europe, afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention au niveau national.



Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe

18, Boulevard de l'Orangerie

67000 Strasbourg

+33 (0)3 90 40 60 80

✉ @euatcoe

𝕏 @EUatCoE

Ⓕ @EUatCoE

LN @euatcoe

🦋 @euatcoe.bsky.social

✉ delegation-strasbourg-1@eeas.europa.eu

🌐 eeas.europa.eu/delegations/council-europe_fr



Délégation de l'UE
auprès du Conseil
de l'Europe

2025 est une année importante pour les droits de l'homme en Europe, marquant le 75ème anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme et le 25ème anniversaire de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

